



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 septembre 2008

Le 19 septembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 septembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de Votes : 35

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Romain GRYSKA (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Roger GUGLIEMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névalche : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

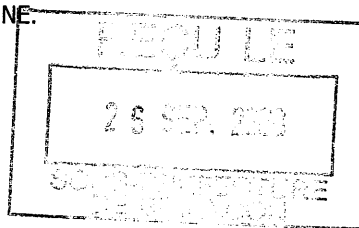
Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant M. Xavier CRET) – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme Corinne MEYER à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY

ETAIT EXCUSÉ : M. Pierre BOUVIER

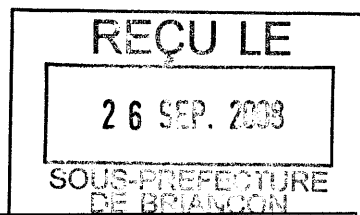
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.



DELIBÉRATION N° 2008-045 DU 19 SEPT.2008

Rapporteur : M. le Président

OBJET : FINANCES
Transfert de patrimoine / Commune de Briançon



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-121-12 en date du 30 avril 2004 relatif aux statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais qui exerce entre autres compétences « la collecte, le transport et le traitement des eaux usées »,

Considérant que l'exercice de la compétence ainsi transférée, implique que soient également transférés à la Communauté de Communes du Briançonnais les éléments patrimoniaux nécessaires à l'exercice de cette compétence,

Considérant que cette mise à disposition est le régime de droit commun,

Considérant que conformément au second alinéa de l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition est constatée par un procès verbal contradictoire,

Considérant que jusqu'à la réalisation effective de ce transfert, les impératifs de continuité du service public ont amené à maintenir à titre transitoire le recours aux services des communes pour les années 2004 et 2005, pour assurer la gestion provisoire courante des équipements d'assainissement,

Considérant le courrier du 5 novembre 2007, par lequel la Mairie de Briançon communique les opérations comptables à passer et les états définitifs devant servir à l'élaboration du procès verbal de transfert de patrimoine,

Vu le rapport présenté en Conseil le 24 juin 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 12 septembre 2008,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 10 juin 2008 et 9 septembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

■ Approuve le procès verbal de mise à disposition des biens concernant le transfert de la compétence assainissement de la Commune de Briançon à la Communauté de Communes du Briançonnais, annexé à la présente.

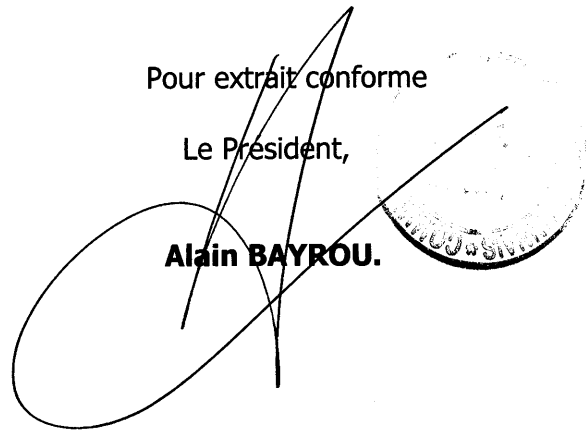
■ Autorise Monsieur le Président à signer le dit P.V. de transfert de patrimoine

■ Autorise le comptable à passer les écritures comptables d'ordre non budgétaires nécessaires à la prise en charge du transfert du patrimoine « assainissement » comme détaillées dans l'état ci-joint.

Pour extrait conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : 25 SEP. 2008

Date affichage : 26 SEP. 2008